

Journal municipal
d'information
Mars 2017
n° 223

MANDRÉEN



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Edito

Le printemps arrive à l'Ermitage qui se prépare à accueillir le projet du « Petit Marseillais ».

Soucieuse de porter encore plus loin l'engagement du Petit Marseillais envers la nature et forte du partenariat qui la lie au Conservatoire du Littoral, la marque Le Petit Marseillais a décidé d'allouer une enveloppe de 300 000 euros au Conservatoire du Littoral, propriétaire du domaine de l'Ermitage, pour réaliser des clos pédagogiques qui recevront soit des arbres fruitiers d'espèces rares soit des plantes à essences diverses telles que herbes de sorcière ou herbes aromatiques, ainsi que des ruchers, et dans le futur une orangeraie.

Le verger sera organisé en restanques et l'aménagement de la clairière éducative sera réalisé. Une signalétique d'orientation et de pédagogie sera mise en place afin de répondre au mieux à l'accueil du public.

Cette belle initiative vient compléter la création du Refuge LPO® sur le domaine de l'Ermitage qui a pour but à la fois de préserver la biodiversité du site et de participer à la sensibilisation des visiteurs du domaine à la protection de la nature et au développement durable.

A travers cette mise en place et son adhésion au projet du Petit Marseillais, la municipalité affiche sa volonté de participer à l'effort collectif de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité à SAINT MANDRIER.

Michel, notre métayer, a commencé à semer, les enfants de nos écoles, aussi.

Une démonstration et initiation à la taille des oliviers sont également organisées sur le domaine le vendredi 10 mars à partir de 10 heures et le marché aux œufs et aux légumes se tient tous les mardis de 17 h à 19 heures et les mercredis et samedis de 10 heures à midi. Aussi, je vous invite à l'arrivée du printemps, à vous rendre à l'Ermitage, vous y constaterez que ces nouveaux aménagements embellissent encore ce magnifique domaine.

Gilles VINCENT
Maire,

Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement, Santé publique
Page 6	Libre Expression
Page 6-7-8	Jeunesse - Sports - Associations

Agenda

MARS

- Le 2 :** **Forum de l'Emploi** de 9 h à 12 h - Renseignements au 04.94.11.51.61
- Le 3 :** **Palmarès du Festival de Peinture** à 18 h 30, Galerie Rancilio - Exposition jusqu'au 19 février.
- Le 4 :** Dans le cadre de la Journée de la Femme, **récitation "Au féminin"** à 20 h 30, théâtre Marc Baron - Entrée libre - réservation au 04.94.11.51.75
- Le 5 :** **Vide grenier** du Village
- Le 10 :** **Démonstration et initiation à la taille des oliviers** au Domaine de l'Ermitage à partir de 10 h - Participation aux frais : 5 € - Apéritif de clôture
- Le 13 :** **Don du Sang**, de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron
- Le 16 :** **Nettoyage de la plage Sainte-Asile** (voir p-5)
- Le 18 :** **Théâtre "Mais qui a hérité de Monsieur Georges ?"** à 20 h 30, salle des Fêtes Marc Baron (voir p-8)
- Le 19 :** **Vide grenier** du Pin Rolland
- Le 19 :** **Concert "Magnificat"** de A. Caldara par la Chorale Alléluia, à 16 h, Chapelle du Pin Rolland
- Le 24 :** **Vernissage** de l'exposition du peintre PACHA à 18 h 30, galerie Rancilio
- Le 24 :** **Carnaval** des Ti'Mandréens à 17 h au départ des écoles Louis Clément (voir p-6)
- Le 26 :** **Vide dressing** organisé par l'association Festive de la Presqu'île de 8 h à 19 h, salles Myrte et Arbouses

AVRIL

- Le 1^{er} :** Dans le cadre du festival "Présences Féminines", **récitation de piano** avec Marie Vermeulin - Tarif 12 € - Réservations au 06.13.06.06.81
- Le 1^{er} :** **Loto et dîner** organisé par les Donneurs de sang bénévoles à partir de 15 h

Nos joies, nos peines

NAISSANCE

ROCHE Charles	06/02/2017
KEIFLIN Eva	19/02/2017
VANHUFFEL Maë.....	18/02/2017

DECES

JOURDAN Michel	27/01/2017	71 ans
de la TAILLE-TRÉTINVILLE Marie Edmond	28/01/2017	95 ans
CHESSA Alfred	31/01/2017	96 ans
GRAVE Max.....	01/02/2017	81 ans
MERCIER épouse MALAVAL Michelle	02/02/2017	82 ans
MAJKOWYCZ Jean-Pierre.....	11/02/2017	55 ans
TAPIA Karine	16/02/2017	43 ans
EPLENIER Veuve VIENOT Liliane	25/02/2017	82 ans
RICHARD Gilbert	30/11/2016	86 ans
ANYCA Guy	27/02/2017	76 ans

Vous souhaitez recevoir par mail toutes les informations de la commune, être tenu informé des spectacles, des vernissages, des réunions publiques, etc. ?
Inscrivez vous auprès du service Vie de la Cité en envoyant vos noms, prénoms et adresse mail à : vielite@ville-saintmandrier.fr



N'hésitez pas à aimer notre page
"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

PHOTO DE COUVERTURE : GILLES VINCENT

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

CIMETIÈRE : REPRISE PAR LA COMMUNE DES SÉPULTURES EN "TERRAIN COMMUN"

Procédure de régularisation jusqu'au 1^{er} mars 2018

Extrêmement soucieuse du respect des familles d'un côté, et de l'autre du nécessaire respect de la législation funéraire, la municipalité a décidé de lancer le 1^{er} mars 2017 une procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures qui se trouvent dans le « Terrain Commun » de l'Ancien cimetière. Le terme de cette procédure est fixé au 1^{er} mars 2018.

A cette date, si personne de la famille ne s'est manifesté, qu'aucun titre de concession n'a été présenté ou demandé pour régulariser la situation, la commune pourra réaffecter l'emplacement à de nouvelles sépultures ce qui permettra, outre le respect de la législation, d'accueillir d'autres défunts pour qu'ils reposent en paix.

Des familles se sont trouvées contraintes de

faire inhumer leur défunt(e) sans avoir de concession, autrement dit dans le « Terrain Commun ». Légalement, l'inhumation en « terrain commun » ne peut pas durer plus de cinq ans. L'occupation du « terrain commun », vu la gratuité, n'induit malheureusement aucun droit pour la famille. Passé le délai de cinq ans, la commune est en droit de procéder à la reprise de la sépulture afin de pouvoir accueillir d'autres défunts. Cela se fait dans le cadre d'une procédure très stricte qui protège les familles en mettant tout en œuvre pour que l'abandon soit confirmé sans aucun doute possible ou que les familles aient la possibilité de régulariser la situation en demandant une concession assortie du paiement d'une redevance.

Une liste de ces sépultures a été établie. Elle est consultable au cimetière et en mairie.

Un panneau discret attire l'attention sur la sépulture de toute personne susceptible de donner des renseignements sur le ou les défunts.

Les familles sont priées de se faire connaître à l'accueil de la mairie :

- en se présentant aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h),
- en adressant un courrier à la mairie (place des Résistants - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer)

Les services municipaux ont besoin de toute information complémentaire concernant le ou les défunts afin de réaliser les démarches nécessaires à une régularisation.

Information du Service
Population - Etat-Civil

NOUVELLES DE LA PROPRIÉTÉ FLICHE

M. le Préfet du Var a publié le 10 février dernier l'arrêté de création de la Zone d'Activité Différée (ZAD) de la propriété et ce après une concertation du public.

Dans son arrêté, il précise que dans ce dossier, la commune « marque une réelle volonté de maîtriser son développement et que la ZAD lui permettra de constituer une réserve foncière » et précise que la commune a « pour objectif de créer un parking naturel, une école de musique, un centre aéré, des logements sociaux, tout en préservant la pinède ».

Ainsi cet arrêté de ZAD nous permettra demain de pouvoir préempter lors de la prochaine adjudication prévue le 21 mars, à condition toutefois que le prix de vente reste à son niveau actuel, soit 1 507 000 €.

Je rappelle aux habitants que si cette propriété était adjugée à un particulier c'est l'ensemble de la pinède qui ne serait plus accessible car la propriété Fliche va jusqu'au rivage et cela est inconcevable pour les Mandréens.

Aussi, lors de la consultation nous avons été surpris de l'avis négatif donné sur le projet de ZAD par l'UDVN83, dans son courrier signé par la secrétaire de l'APE.

Ceci est encore une démonstration de l'intransigeance de cette association qui préfère donner un avis négatif au risque d'empêcher la commune de préempter et de priver les mandréens des espaces naturels entourant la propriété Fliche et de priver les mandréens de l'accès à la Pinède et aux espaces remarquables entourant les bâtiments.

Le Maire



LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance les 27 janvier 2017.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portaient sur les points suivants:

- Détermination des tarifs de prêts de matériel de festivités aux associations et particuliers.
- Demandes de subventions pour l'acquisition du nouveau véhicule pour le Comité Communal des Feux de Forêts.
- Demandes de subvention pour

la participation au financement de l'extension du système de vidéo-protection et pour l'acquisition de deux caméras supplémentaires.

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires (DETR) pour les travaux de réhabilitation d'un logement communal en vue de la création d'un logement social 38, chemin des Mimosas.
- Avances sur subvention pour l'association « Les Lucioles » pour son fonctionnement et pour la Coopérative Scolaire de l'école de L'Orée du Bois pour l'organisation d'une sortie scolaire.
- Signature d'une convention avec TPM pour l'acquisition et la mise à disposition d'un logiciel d'alerte à la population.

- Rapport annuel de la Société Publique Locale TPM Aménagement dont la commune est actionnaire.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement des eaux usées.

Sur les 16 délibérations donnant lieu à vote, 14 ont été votées à l'unanimité et 2 avec deux abstentions.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

EQUILIBRÉ, RAISONNÉ ET DYNAMIQUE : LE PLU DE SAINT MANDRIER

Le 12 décembre 2016 le Conseil Municipal a arrêté, sans aucun vote contre, le projet de Plan Local d'Urbanisme ; soit 14 mois après le lancement de la procédure. Toutes les phases et les modalités de concertation fixées ont été mises en œuvre de manière participative et dans la plus grande transparence.

Nous sommes actuellement dans l'attente des avis de ce qu'on nomme les personnes publiques associées (SCOT, TPM, Préfecture, chambres consulaires, etc.), étape précédant l'enquête publique qui se déroulera vraisemblablement entre la mi-avril et la mi-mai, le commissaire-enquêteur venant d'ailleurs d'être désigné par le Tribunal Administratif de Toulon.

Notre PLU a été construit autour de 4 grands axes qui ont été traduits très concrètement en terme de zonage et de règlement.

Axe 1 : Transmettre un environnement littoral de qualité

Classement de 148 ha en Espaces Boisés Classés (EBC) contre 133 au POS ; classement des secteurs de la Coudoulière et de Cavalas en zone Agricole Protégée (Apr) ; classement de l'intégralité du littoral sud en Naturel Protégé Remarquable (Npr) et Naturel Plage (Np) ; création de plus de 6 ha d'Espaces Verts Protégés (EVP) et d'alignement d'arbres remarquable à protéger ; etc.

Axe 2 : Devenir un territoire éco-citoyen

Dispositions pour limiter l'imperméabilisation des sols des zones urbanisées (espaces libres obligatoirement plantés ; création d'ouvrages spécifiques de ralentissement, de rétention et/ou d'infiltration des eaux pluviales) ; constitutions de parcs publics, d'accès au littoral et de cheminements doux ; instauration d'une nouvelle politique de stationnement favorisant l'utilisation des deux roues et des véhicules électriques).

Axe 3 : Réunir le village autour de ses équilibres

Instauration de 7 périmètres de mixité sociale (PMS) qui agissent sur la création de logements notamment sociaux et familiaux ; protection des activités commerciales avec des linéaires de sauvegarde de la diversité commerciale interdisant le changement de destination des commerces en rez-de-chaussée ; densification limitée des espaces urbains avec report des projets urbains d'importance sur 4 périmètres d'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Pin Rolland, Port Pin Rolland, Vert Bois et Cépet.

Axe 4 : Rester un territoire économique important de l'Aire Toulonnaise

Création de zones spécifiques au Parc d'Activité Marine (PAM) et au site de réparation navale de Pin Rolland, permettant de développer leurs activités et d'accroître leur attractivité ; création de zones touristiques dans des secteurs bénéficiant d'un cadre de vie remarquable et de qualité : Saint Asile, Vert Bois, l'ex-Marinière et le quai Séverine.

Le règlement et le zonage se détaillent entre des zones U (urbaine), N (naturelle) et A (agricole)

- **Zone U** : **UA** zone dense et organisée, avec commerces favorisés en rez-de-chaussée ; **UB** secteurs d'habitat collectif ; **UC** zone d'habitat résidentiel ; **UE** zone d'équipements publics et portuaires ; **UG** zone d'activités économiques ; **UT** zone dédiée au tourisme ; **UM** zone réservée aux activités de la Défense Nationale ; **AU** secteurs d'urbanisation future soumis à opération d'aménagement d'ensemble à vocation principalement résidentielle.
- **Zone N** : elle recouvre les sites naturels de notre presqu'île, à très faible capacité d'aménagement ; **Nm** sous domanialité Défense ; **NP** sites d'accueil du public des plages et activités associées ; **Npr** protection particulière en raison de la valeur écologique et paysagère des sites concernés (reconnue comme Espace Naturel Remarquable au titre de la loi Littoral).
- **Zone A** : la zone **Apr**, reconnue comme espace naturel remarquable au titre de la loi Littoral, comprend les terrains faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et/ou du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles ; elle est destinée à l'activité agricole et aux constructions nécessaires aux besoins de l'exploitation.

En conclusion, il est bon de noter que le nouveau PLU, dont la durée devrait s'établir sur une période de 15 à 20 ans, permet de tabler à terme sur une population d'environ 6.300 habitants alors que le POS de 1992 était construit sur la base de 10.000 habitants et le PLU de 2007 sur 7.000 habitants.

Michel MARIN
Adjoint délégué à l'Urbanisme

NB : le projet est consultable sur le site internet de la commune (www.ville-saintmandrier.fr) en cliquant sur le lien en bas de la page d'accueil : PLU SAINT-MANDRIER-SUR-MER Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2016.

LE JEUDI 16 MARS, ACTION NETTOYAGE - INITIATIVES OCÉANES JUSQU'AU DIMANCHE 19 MARS

Action internationale pour l'environnement, les Initiatives Océanes sous l'égide de l'association Surfrider sont programmées à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Rendez-vous est donné le jeudi 16 mars pour commencer cette action par le nettoyage de la plage Sainte Asile et ses alentours à 8 h 30 sur la plage au panneau d'affichage.

Les scolaires rejoindront tous les Mandréens motivés, dynamiques. Pensez à venir avec des gants.

Une sensibilisation au tri des déchets et leurs impacts sur la nature (faune et flore) par la voie aquatique est au programme avant un café-chocolat réconfort qui sera offert aux participants.



Catherine DEFAUX

Adjointe au Maire chargée de l'Environnement et de la Santé publique

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS ET MONSTRES

Contrairement aux informations données ici où là, le ramassage des déchets verts et des monstres (encombrants) sera fait en alternance, en porte à porte.

Déchets verts : ramassés les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois. Les déchets verts seront sortis le week-end précédent le lundi. Pour un volume important (plus de 2m³), il est préférable d'en informer les services techniques.

Monstres : ramassés les 2^{èmes} et 4^{èmes} semaines de chaque mois. **en se faisant inscrire en téléphonant au 04 94 06 69 75.**

Les monstres sont sortis la veille de votre rendez-vous de collecte. Il n'y a pas de ramassage les lundis de la 5^{ème} semaine quand elle existe.

Tous déchets verts ou monstres sortis en dehors des périodes autorisées pourront faire l'objet d'une verbalisation par la Police Municipale.

Le Maire



LE MARDI 21 MARS, LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

La 3^{ème} édition sur la commune de cette journée a pour thème "la forêt s'invite à l'école".

Deux projets de plantations ont été déposés auprès du comité de la journée internationale des forêts et ont reçu un avis favorable.

La commune recevra 94 plants gracieusement pour chaque projet, contribuant ainsi au reboisement après les incendies.

- Plantations aux balcons de Saint-Mandrier-sur-Mer, parcours panoramique du village avec les élèves de l'école Louis Clément et les seniors du foyer.
- Plantation au Parcours de santé avec les élèves de l'école de l'Orée du Bois, le jeudi 23 mars.

Vous pouvez venir assister aux plantations et écouter les conseils du représentant de l'ONF notamment sur les espèces et leurs spécificités de plantation et d'arrosage et les conseils de prévention du CCFF mandréen sur les incendies et la protection de la forêt.

Rendez-vous à 13 h 45.



Libre expression

Les élus de PMVTE ne nous ont pas transmis d'article.

Un message pour les personnes qui confondent le Front National avec la "samaritaine." Des organismes existent pour les demandes de logement ainsi que pour les emplacements de bateau dans le port. Prière de s'adresser aux organismes concernés, ma fonction au sein du village se limite à celle d'un conseiller municipal sans plus.

Pour tout autre renseignement : 06.32.42.18.45 ou jean.poumaroux@orange.fr

Jean POUMAROUX - Rassemblement Bleu Marine



CARNAVAL À SAINT-MANDRIER

Le vendredi 24 mars les Ti'Mandréens proposent leur Carnaval de Saint-Mandrier en collaboration avec les écoles, les TAP, Lei Moussi, Nathalie Bonnel et la municipalité...

Départ du défilé à 17 h devant les écoles Louis Clément pour un circuit autour du port puis animations pour les enfants, flashmob, procès et brûlage de CARAMANTRAN, place des Résistants ! Nous vous attendons nombreux !

Sylvie KYPRAIOS

Présidente des Ti'Mandréens

LES GARS DU NORD

L'assemblée générale de l'Amicale des Gars du Nord s'est tenue le dimanche 8 janvier. Elle a permis, en particulier, la mise en évidence de l'expansion du nombre de ses adhérents. La nouvelle équipe dirigeante ne s'arrêtera pas en pareil chemin. Le recrutement sera encore en 2017 notre grande priorité.

Cette assemblée générale a permis la modification partielle de nos statuts. Ils se sont révélés inadaptés pour faire face au flux des nouvelles adhésions.

En 2016 nous avons réalisé 9 repas animés. Nous avons organisé une croisière fluviale : la descente du Danube de Vienne à Budapest. Nous sommes allés au domaine de la Billardiére à Tourves.

Cette année sera exceptionnelle. Le 15 octobre notre Amicale fêtera en grande pompe ses 50 années d'existence. Cette manifestation de gala est en cours de construction.

Nous sommes également en chantier pour la mise en place d'un site en ligne. Il sera opérationnel en mars/avril.

En adhérent à l'Amicale des Gars du Nord, vous vérifierez que les qualités de cœur et d'accueil des gens du Nord ne sont pas seulement une légende mais également une réalité.

Nos amis Varois qui se retrouvent dans nos valeurs de solidarité et d'amitié sont bienvenus chez les ch'tis.

Vous êtes invités à nous rejoindre nombreux, le meilleur accueil vous sera réservé.

Pour tout contact :

Vice Présidente
Thérèse CALMETTE
Tel : 04 94 34 70 43

Président
Henri DUCATILLON
Tel : 04 94 07 51 46



Jeunesse, sports, associations

UN NOUVEAU BARREUR POUR L'ANSM

Henri Strozyk remplace Geneviève Fargier à la Présidence de l'Association Nautique de Saint-Mandrier (ANSM). Ancien sous-mariner, plaisancier confirmé et régatier assidu, il a de nombreuses heures de navigation à son actif. Il possède également une solide expérience de management associatif.

Le nouveau Président est épaulé par une équipe de plaisanciers mandréens dont certains sont impliqués, de longue date, dans la vie associative de la presqu'île.

L'objectif principal est de continuer à faire progresser la notoriété de l'association initiée par les équipes précédentes. C'est à dire d'excellents résultats en compétitions, d'être générateurs d'événementiels tournés vers la mer, de dispenser des formations à toutes les composantes de la plaisance (régate, croisière, motonautisme, pêche) et de fédérer tous les adhérents autour de bons moments conviviaux. Par exemple, on peut d'ores et déjà noter l'initiative d'une journée SECURIMAR début avril, au sein même du Creux Saint-Georges et qui aura de l'écho au niveau régional car en lien direct avec La Fédération Française de Voile, le Centre de Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage et la Société Nationale de Sauvetage en Mer. A cela il faut rajouter la grande volonté de faire perdurer nos très bons liens avec la Ville, la Marine et les clubs et associations nautiques de l'Aire Toulonnaise, sans oublier Procida où une bonne vingtaine d'équipages a mis un point d'honneur de s'y rendre au printemps dernier afin de nouer de plus amples relations.

Pour conclure, le cap est donné aux 250 plaisanciers de l'ANSM de se faire plaisir sur la Grande Bleue en toute sécurité et d'arborer en tête de mat les couleurs de Saint-Mandrier avec la plus grande courtoisie. La Composition du Conseil d'Administration 2017 (13 membres actifs) de l'ANSM est la suivante :



Président : Henri Strozyk

Vice- présidents : Alain Foidart, Jean-Christophe Gillion, Xavier Quenet

Secrétaire et secrétaire adjoint : Jean-Michel Morel, Paul Gandré

Trésorier et trésorier adjoint : André Perrin, Serge Sanchez

Membres : Philippe Dargère, Bernard Gerfaux, Marcel Guerillot, Michel Pierriau, Jean-Claude Weymann.

Pour le Président, Henri STROZYK
et par délégation, Jean-Christophe GILLION
Vice-président

BETTES OU « BLETTES » DE L'ERMITAGE

Pour 4 personnes
Préparation : 15 minutes
Cuisson : 6 minutes

LA
RECETTE
DU
MOIS

Ingrédients :

- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 3 cuillères à soupe de pignons
- 2 gousses d'ail écrasées
- 6 filets d'anchois en boîte
- 500 gr. de bettes ou blettes de l'Ermitage (ou épinards de l'Ermitage)
- 3 cuillères à soupe de raisins secs
- Poivre noir fraîchement moulu

1. Chauffez l'huile dans une poêle antiadhésive.
2. Ajoutez les pignons, remuez et faites revenir pendant 1 minute jusqu'à ce qu'ils soient dorés.
3. Enlevez-les et égouttez-les dans une passoire, récupérez l'huile et remettez-la dans une poêle. Mettez l'ail et les anchois dans la poêle et écrasez-les ensemble à feu moyen puis ajoutez les bettes et les raisins secs humides.
4. Remuez avec une cuillère en bois. Couvrez et faire cuire à feu moyen pendant 2 à 3 minutes, en remuant à mi-cuisson.
5. Découvrez, ajoutez les pignons et remuez pour qu'ils soient bien brillants.
6. Servez chaud ou tiède.



TOULON
10 mars 2017
18h à 22h
Palais du Commerce et de la Mer
364 avenue de l'Infanterie de Marine

La nuit de l'orientation
Connectez-vous à votre avenir !

Le vendredi, tout est permis !
Collégiens, lycéens, étudiants,
jeunes de 16 à 25 ans,
sortez des cours et
rejoignez-nous sans tarder !

Espace Tests • Multimédia
Espace métiers
Espace Orient'express

Entrée gratuite
DJ et animations
Cocktail

Renseignements
laure.pichard@var-cci.fr
04 94 22 80 33

nuitdelorientation83.fr

CCI VAR UPV Union Patronale du Var

Toutes les informations sur : www.var.cci.fr/content/nuits-de-orientation-2017 ou sur www.nuitdelorientation83.fr ou au 04.94.22.80.33

Culture, associations

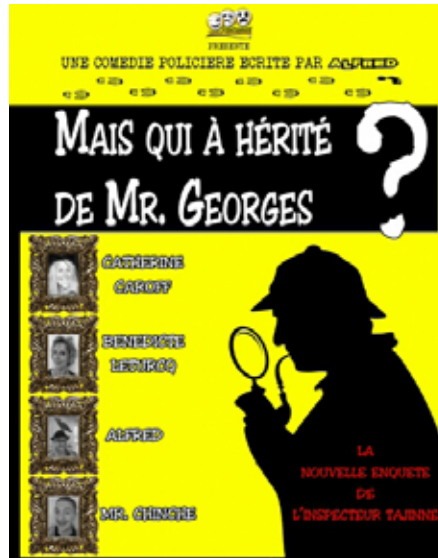
THÉÂTRE

Mais qui a hérité de M. Georges ?
Comédie policière écrite par ALFRED

Samedi 18 mars à 20 h 30 au Théâtre Marc Baron

Un homme d'affaire très riche meurt.
La succession commence...
Les problèmes aussi...
Son épouse légitime espère avoir la plus grosse part puisqu'il n'y a pas d'enfant.
Mais l'homme d'affaire avait une maîtresse qui est enceinte. Sa sœur conteste le testament où elle n'est pas bien représentée. Le secrétaire essaie aussi de tirer son épingle du jeu car il possède un tas de papiers signés de la main du défunt. Le notaire tente de démêler tout ça et de gagner de l'argent facilement.
Un vrai délire !!!

Tarif 12€ - Réservation au 06 72 15 39 19



L'amicale des donneurs de sang bénévoles organise une collecte le 13 mars de 8 h à 12 h 30 salle Marc Baron.

Le 1^{er} avril un loto suivi d'un repas sera organisé salle Marc Baron à partir de 16h.

Martine AULAGNE
Secrétaire



LE PRINTEMPS DES SAVEURS – DU 6 AU 9 AVRIL 2017 Des Menus Gourmands à Prix Fondants !

Depuis 1997, sous l'impulsion de Paul Bocuse et de Bernard Fournier à l'échelle nationale, L'Office de Tourisme de Six Fours organise la Fête de la Cuisine. En 2004, la manifestation est rebaptisée le Printemps des Saveurs et s'élargit à l'échelle des communes de Six fours, la Seyne et Ollioules. En 2017, notre territoire s'agrandit : Saint-Mandrier nous rejoint pour une nouvelle aventure culinaire !

La gastronomie met en lumière la multiplicité de nos origines, notre tourisme, notre artisanat et notre environnement. Elle est tout simplement notre identité !

Du 6 au 9 avril 2017, nous vous invitons pour un voyage gastronomique à travers nos 4 communes... : les restaurants vous accueillent pour vous régaler avec des menus gourmands à prix fondants. Les chefs dévoilent leur savoir-faire en cuisinant leurs spécialités.

Animations gourmandes autour de la manifestation :

- Des visites guidées gratuites avec dégustation sont organisées dans les ateliers des artisans du goût (biscuiteries, domaine viticoles...)
- Des vidéos des chefs en cuisine sont diffusées sur Youtube, les réseaux sociaux et sur les écrans des accueils de nos communes.

En amoureux, en famille ou entre amis, partagez un moment unique en fêtant la gastronomie et le printemps !

Demandez le programme à l'Office de Tourisme et bon appétit !

A partir du 6 mars, venez chercher le « Guide des Menus » dans nos accueils ou consultez le en ligne sur www.tourisme-ouestvar.com

NOUVEAU CONCERT DE LA CHORALE ALLÉLUIA.

Chorale



ALLELUIA

Très chers amateurs de musique et de chant, c'est avec plaisir que la Chorale Alléluia vous propose d'assister à son nouveau concert qui aura lieu le dimanche 19 mars à la Chapelle du Pin Rolland.

Le thème en sera : Magnificat (de A. Caldara), Musique Baroque et Chants de Noël. Un répertoire varié qui pourra séduire tous les amateurs de bonne musique.

Nous aurons de plus la chance d'avoir un accompagnement

piano et violon pour vous procurer un vrai moment de pur plaisir musical.

Réservez donc cette journée et venez nombreux !

